

# Grand Poitiers Communauté urbaine

## Rénovation du patrimoine ancien

Dans Grand Poitiers, l'espace urbain mêle bâtiments anciens et modernes. Le renouvellement urbain passe par l'aménagement des nouvelles zones d'habitations ou d'activités mais aussi par la rénovation des bâtiments existants, en respectant les contraintes urbaines, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) par exemple.



2 objectifs essentiels sont à concilier partout, en trouvant à chaque fois le bon équilibre :

- veiller à ne pas dénaturer le patrimoine,
- faire en sorte qu'il corresponde à des usages pour qu'il continue à vivre.

Dans l'intention d'accompagner les particuliers et les professionnels dans leur(s) projet(s), Grand Poitiers a édité des guides et fiches-conseils, disponibles ci-dessous, regroupant des préconisations pour rénover le bâti ancien.

## Rénovation énergétique du patrimoine ancien

Pour encourager à la rénovation énergétique des bâtiments anciens, Grand Poitiers met à la disposition du public deux guides :

- [pour la rénovation énergétique des bâtiments anciens](#)
- [pour les reprises de fenêtres en bois dans le bâti ancien](#)

## Approche patrimoniale du territoire

Une étude patrimoniale a été menée par Grand Poitiers sur le patrimoine ancien. A l'issue de cette analyse, des préconisations ont été édictées et sont reprises et illustrées dans les fiches ci-dessous :

## Entretien et restaurer le bâti traditionnel

- › [Fiche introduction - Entretien et restaurer le bâti traditionnel](#)
- › [Fiche 1 - Constructions antérieures au XVIIIe siècle](#)
- › [Fiche 2 - Constructions datées des XVIIIe et XIXe siècles](#)
- › [Fiche 3 - Constructions datées fin XVIIIe et mi-XIXe siècle](#)
- › [Fiche 4 - Constructions datées fin XIXe et début XXe siècle](#)
- › [Fiche 5 - Architecture de villégiature fin XIXe et mi-XXe siècle](#)
- › [Fiche 6 - Constructions des années 1930-1950](#)
- › [Fiche 7 - Constructions en milieu rural](#)

## Faire évoluer le bâti traditionnel

- › [Fiche introduction - Faire évoluer le bâti traditionnel](#)
- › [Fiche 1 - Restructurer et réhabiliter le bâti ancien](#)
- › [Fiche 2 - Changement de destination des rez-de-chaussée](#)
- › [Fiche 3 - Aménagement des combles et surélévation](#)
- › [Fiche 4 - Modifications et ajouts de percements](#)
- › [Fiche 5 - Création de vérandas et annexes](#)

## Mettre en valeur le patrimoine bâti par ses abords

- › [Fiche introduction - Mettre en valeur le patrimoine bâti par ses abords](#)
- › [Fiche 1 - Préserver le patrimoine végétal](#)
- › [Fiche 2 - Conservation et évolution des clôtures d'intérêt patrimonial](#)

Pour faciliter la lecture des fiches-conseils, une frise typologique, une carte relative à la topographie historique ainsi qu'un glossaire sont à votre disposition ci-après :

- › [Frise typologique](#)
- › [Carte relative à la topographie historique](#)
- › [Glossaire](#)

## Implantation de réseaux en façade

La ville et les bâtiments en général doivent s'adapter aux usages d'aujourd'hui, néanmoins il est parfois aussi nécessaire d'adapter les usages au patrimoine bâti.

Toutes les interventions ne conviennent pas forcément à tous les types d'édifices ; des solutions adaptées sont à rechercher pour ce qui concerne les réseaux, à savoir : les implantations, les cheminements et les percements.

Ce guide propose certaines solutions selon les cas rencontrés et rappelle les grands principes du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Poitiers.

Les recommandations qui suivent constituent les principes d'intervention à respecter pour la mise en place/modification des réseaux de téléphone et fibre. Elles sont présentées par type d'intervention et en fonction des types de façades et d'occupations des bâtiments.

- > [Guide à l'usage des opérateurs](#)
- > [Annexe 1 - Raccordement sur façade lisse](#)
- > [Annexe 2 - Raccordement sur façade non lisse](#)
- > [Annexe 3 - Passage "traversants" devant les façades](#)

#### **GRAND POITIERS**

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

#### **HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30